

COSUI du 20 octobre 2023 sur le « transfert de la liquidation des taxes d'urbanismes à la DGFIP » Fiches informatives

Il s'agit de la 6^{ème} réunion de ce comité de suivi relatif au transfert des taxes d'urbanismes du Ministère de la transition écologique (MTE) à la DGFIP

Vous trouverez ci-dessous un résumé du diaporama support adressé aux organisations syndicales.

1 – Volet Métier

Le module de liquidation « gestion TU » est en service depuis le 23 février 2023.

Les flux d'autorisations d'urbanisme issus de Sit@del sont chargés mensuellement au fil de leur réception.

4000 déclarations TU ont été déposées à ce jour et seulement une dizaine de titres ont été émis. Un simulateur de taxe d'aménagement sera mis en ligne par la DGFIP en 2024.

2 – Procédure de transfert des agents

Le transfert des agents du MTE vers les services fonciers de la DGFIP s'effectue sur la base du volontariat en 3 vagues successives. Le nombre de postes ouverts sont les suivants:

- 16 postes ouverts le 1^{er} septembre (il s'agit des préfigurateurs)
- 159 le 1^{er} septembre 2023 : seulement 77 agents du MET ont rejoint la DGFIP
- 115 le 1^{er} septembre 2024 : en cours 36 agents ont été retenus

5 agents ont déjà demandé leur réintégration au MET.

La DGFIP a le plus grand mal à convaincre et attirer les agents du MET qui ont, en réalité, des perspectives de carrières et de rémunération plus intéressantes dans leur ministère.

Pour la CGC le constat est un désaveu pour notre Direction. Il fut un temps où la DGFIP faisait des envieux, Depuis que les mesures prises par la Direction vont dans le sens d'un détricotage du réseau, d'une réduction des effectifs et d'une absence de perspective pour nos carrières voire d'une baisse de l'intérêt du travail, l'attractivité DGFIP n'est plus au rendez-vous.

L'impact de ce transfert sur les agents des CDIF est très négatif. L'accompagnement a été défaillant, Le logiciel GESLOC qui regroupe plusieurs applicatifs (gestion TU, Evaloc, Surf) n'est pas abouti et alourdit en conséquences toutes les opérations.

En conclusion, la gestion du transfert de la Taxe d'Urbanisme est problématique sur chacun des aspects RH, Métier, Outils et Communication :

- 500 agents mobilisés au MTE contre 290 pour effectuer le même travail à la DGFIP ;
- Les applicatifs qui sont supposés justifier cette réduction d'effectifs dysfonctionnent ;
- Les formations fournies sont simplistes, incomplètes et tous les agents concernés n'en ont pas encore bénéficié ;
- La campagne de communication n'atteint pas ses cibles vu l'afflux de questions dans les services, aussi bien de la part des particuliers que des collectivités.
- Les services CDIF sont débordés et les agents sont en grande souffrance. A cela s'ajoute le naufrage de GMBI.

L'Administration profite de ce transfert de taxe pour supprimer des emplois sans attendre que le gain de productivité soit opérationnel car rien n'est prêt !!!

**La CGC Finances Publiques vous informe, sans polémique
mais sans compromis.**

**Elle vous représente, vous soutient et vous défend au
mieux de vos intérêts.
Soutenez-la ! Adhérez !**

***Consultez toutes nos informations sur le site :
www.cgc-dgfip.info***